

Date de dépôt : 24 juin 2009

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Claude Marcet : Les cyclistes et la LCR (loi sur la circulation routière)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 juin 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Trois juristes de mes relations m'ont formellement confirmé que les cyclistes doivent, comme tous les autres usagers de la route, respecter les dispositions de la LCR.

A Genève, on pourrait fermement en douter lorsqu'on constate quotidiennement que pour les cyclistes (qui se considèrent par trop souvent comme seuls au monde) :

les feux rouges ... je ne connais pas. Ma couleur, c'est le rose ou le vert-pastèque (vert dehors et très rouge dedans) ;

les "stop" et autres arrêts obligatoires ... je ne connais pas ;

les "céder le passage" ... je ne connais pas ;

les sens interdits ... je ne connais pas ;

les trottoirs ... j'adore (devant la porte d'un restaurant neuf cyclistes passent devant l'entrée dont certains "à fond la caisse", en l'espace de 45 minutes (trottoir un mètre au maximum), sans ralentir ni s'inquiéter de qui peut sortir du restaurant, notamment des enfants ou des personnes âgées ;

les pistes cyclables, peut-être, ... mais je préfère les trottoirs qui les jouxtent immédiatement (le quai du Mont-Blanc, notamment, où l'on voit rarement quelqu'un sur la piste cyclable) ;

les pistes cyclables à contresens ... j'adore et si je dois croiser un cycliste, les piétons n'ont qu'à se planquer ;

circuler natel ou musique à l'oreille sans m'inquiéter de la circulation ou des piétons ... j'adore ;

slalomer sur les trottoirs, parfois à grande vitesse entre les piétons, dont certains - enfants et anciens - sont particulièrement vulnérables ... j'adore, sachant de surcroît que la police et les ASM regardent ailleurs lorsqu'on les croise ou les dépasse !!!, comme souvent vu ;

circuler sur le pont prévu pour moi (Bergues), c'est bien, mais je préfère circuler à grande vitesse sur les trottoirs du pont du Mont-Blanc, puis sur les quais, car c'est le "pied géant" ;

circuler sur les passages pour piétons ... pas de problème, car les ASM et les personnes chargées de la circulation aux abords des écoles arrêtent les voitures et les motos pour que je puisse passer sur lesdits passages sans descendre de mon vélo ;

insulter de loin les gens qui osent me faire une remarque ... j'adore, car ils ne peuvent pas m'attraper ;

circuler la nuit sans lumière et habillé de noir ... le pied, car on ne me voit pas ;

rouler deux voire trois de front ... pas de problème, les voitures n'ont qu'à patienter ;

changer de direction sans l'annoncer ni s'inquiéter de ce qui est derrière, voire de face, c'est normal les autres n'ont qu'à faire attention ;

circuler à contresens sur la route, puis monter sur le trottoir et presser le "bouton pour piétons" pour arrêter la circulation, assis sur mon vélo (gênant la mobilité des piétons), pour me permettre de traverser plus rapidement, c'est tout à fait normal (n'a-t-on pas abaissé les trottoirs pour que je puisse y accéder plus facilement ...) ;

circuler couché sur un vélo prévu pour cela, sans signal, c'est normal, les autres n'ont qu'à faire attention (c'est sympa, je roule en-dessous des fenêtres des voitures qui bien souvent ne peuvent pas me voir ...) ;

tourner à fond la caisse à l'angle d'une maison, j'adore, car l'effet de surprise sur la figure du piéton sur qui j'arrive est magnifique à voir ...,

etc. etc., car dix pages ne suffiraient pas à décrire toutes les infractions des cyclistes que l'on peut voir dans ce beau canton bananier (à plus d'un titre) qu'est devenu Genève (infractions souvent cumulées, par exemple : je roule la nuit sans lumière sur les trottoirs en écoutant de la musique, comme récemment vu), infractions qui se comptent en milliers chaque jour et qui rapporteraient gros si les contrevenants étaient verbalisés comme la loi l'impose, mais qui ne le seront que lorsque les poules auront des dents ou

sous un autre gouvernement, d'autant plus que lorsque l'on demande à un agent de police de s'occuper de la circulation dangereuse et visible des cyclistes sur les trottoirs cela ne l'intéresse pas, comme cela m'a été personnellement répondu (il est vrai que se mettre à dix pour menotter une mamie qui a un toutou non vacciné, c'est moins fatigant et surtout politiquement plus correct ...).

On peut raisonnablement se poser la question de savoir pourquoi on constate quotidiennement ce qui précède sans aucune réaction des autorités de ce canton, ce d'autant plus que certains cyclistes mettent en danger les piétons sur les trottoirs, plus particulièrement les enfants et les personnes âgées, avec d'ores et déjà des accidents graves jamais relatés dans les journaux "aux ordres" (méthode Sarko), comme me l'a rappelé un avocat qui défend un client heurté et "salement touché" par un cycliste en totale infraction avec les dispositions de la LCR.

Lorsqu'on voit des politiciens connus (membres d'un exécutif), qui sur leurs vélos circulent sur les trottoirs, dans des sens interdits (l'un a heurté un passant sans s'excuser, l'autre a été vu circulant sur un trottoir natel à l'oreille et qui, selon un policier, bifurque dès que, circulant sur un trottoir, il voit au loin l'un de ses collègues), on se dit que la répression nécessaire restera encore à sens unique durant longtemps avec des situations pour le moins inadmissibles où l'on voit des policiers amender une voiture mal stationnée (qui ne gêne strictement personne et sans danger pour quiconque), mais qui laissent filer des cyclistes qui roulent sur le trottoir à 50 cm d'eux (authentique). Il est vrai que lorsqu'on voit tous les jours les cyclistes rouler sur le trottoir devant un poste de police près de chez moi, brûler les feux à vingt mètres dudit poste ou circuler sur les passages pour piétons en face de ce même poste sans jamais constater une quelconque réaction des policiers, on ne se pose même plus de question, car on sait quels sont les ordres qu'ils ont reçus. Je ne m'en prends pas ici à la police, mais bien à la hiérarchie politique qui la gouverne, profondément engluée qu'elle est dans son dogme écologique.

Il est vrai que la mobilité douce c'est le grand thème des intégristes de couleur rose-verte du moment (je ne traiterai pas ici les affirmations souvent mensongères qui servent de base à leur propagande, le film d'Al Gore, notamment, condamné en Angleterre pour de nombreuses fraudes scientifiques graves) avec les conséquences que l'on constate à Genève, à savoir une gestion de circulation/mobilité d'une affolante stupidité doublée d'une affligeante irresponsabilité (doux euphémisme), avec des réalisations routières et des signalisations/feux souvent dangereux (voies cyclables à contresens, par exemple) pour promouvoir et favoriser le vélo et les

transports publics (avec des réalisations routières en faveur des vélos où en certains endroits je n'ai JAMAIS vu un seul vélo). Finalement le prix du crétinisme peut être octroyé lorsqu'on voit un arrêt de bus qui donne directement sur ... une piste cyclable ou un trottoir réduit à la portion congrue où une mère avec poussette ne peut avancer ... qu'en empruntant la voie pour les vélos !!!

En matière de circulation/mobilité, ce canton est devenu désormais hors norme acceptable (fait qui fâche des milliers de Genevois et d'étrangers chaque jour empêtrés qu'ils sont dans les bouchons et les incohérences de circulation), car géré par des intégristes qui n'ont qu'un but : éradiquer la bagnole en ville, objet de tous leurs tourments. Il est ici malheureux de constater que tant le TCS que l'ACS ne bougent plus, visiblement muselés par certains partis politiques pourtant de droite (un principalement), qui s'affichent désormais ouvertement comme voulant jouer du "écologiquement (in)correct", électoralisme oblige. Ces partis feraient toutefois mieux de s'inquiéter du sort des PME/PMI qui ont besoin pour travailler de voies de circulation "en état de marche" en se rappelant, mais le peuvent-ils encore, que seule une économie prospère produit des impôts. Un parti des automobilistes pourrait donc revoir le jour, comme je l'ai entendu en plusieurs circonstances, d'autant plus lorsqu'un élu de gauche affirme que le choix du moyen de transport, pourtant inscrit dans la Constitution, n'est plus d'actualité, car dépassé !??.

Tiens, au fait, lorsque l'on sait que les voitures et motos paient de lourdes taxes et voient par contre leur espace de circulation se réduire au profit des cyclistes (parfois de plus d'un tiers, sans parler des vélos qui envahissent les emplacements pour le stationnement des motos), est-il incongru de demander ce que ces derniers paient pour justifier cette mise à disposition d'espaces publics, par trop souvent inutilisés. Poser la question, c'est malheureusement y répondre.

Finalement je pourrais citer la remarque amusante entendue sur la terrasse d'un café : "à Genève il faudrait qu'il pleuve plus souvent et que l'hiver revienne long et froid comme autrefois, car cela limiterait le temps durant lequel les vélos nous em.."

Ma question est la suivante :

Est-ce qu'à Genève il y a une LCR particulière pour les cyclistes? Dans la négative, pourquoi les infractions en constante augmentation des cyclistes restent-elles visiblement impunies, impunité que le commun des mortels doit-il comprendre comme une volonté politique gouvernementale en faveur de l'une des composantes des utilisateurs de voies de circulation (les vélos) par rapport aux autres, principalement celles au sein desquelles on retrouve les véhicules motorisés tant honnis par certains intégristes. Le Gouvernement (fort myope en la matière) aurait-il donc donné des ordres aux Archers du Roy et autres ASM des communes pour qu'ils regardent ailleurs lorsqu'ils constatent les infractions des cyclistes en matière de LCR, infractions pourtant très dangereuses pour certaines (au su et au vu de tous, sauf semble-t-il de ce Gouvernement) et qui se montent probablement à des milliers chaque jour.

Il est inutile de me répondre soit que les cyclistes sont aussi amendés, car s'ils le sont c'est dans un rapport de un à plusieurs milliers par rapport à la réalité des infractions quotidiennement commises par les cyclistes à Genève, soit que le Gouvernement est conscient du problème et qu'il fait quelque chose, car cela serait faux et si c'est sa réponse, malgré tout, nombre de Genevois pourraient alors le traiter de menteur, car les faits sont connus et avérés, notamment et entre autres par les personnes âgées qui ont de plus en plus peur désormais de marcher en certains endroits sur les trottoirs (et s'en étaient d'ailleurs ouvertement plaintes), comme mon frère qui, de son vivant, n'osait plus marcher sur les trottoirs de la Servette, son quartier.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Depuis le début de cette année la police a dénombré deux accidents avec blessés impliquant des cyclistes et des piétons. Dans un cas, le piéton était responsable de l'accident.

Durant la même période, dans le cadre de ses contrôles de circulation et lors de ses patrouilles quotidiennes, la police a infligé 162 amendes à des cyclistes. Des actions spécifiques sont menées par la gendarmerie dans le cadre de l'opération « PRECISE » (prévention ciblée sécurité).

Comme chaque année, l'arrivée des beaux jours coïncide avec une recrudescence des infractions commises par les cyclistes et une interpellation urgente écrite de Monsieur le député Marcet sur ce thème.

Le Conseil d'Etat rappellera donc une fois encore que la LCR s'applique à tous les usagers des voies publiques quel que soit le véhicule – ou absence de véhicule – utilisé.

Pour la gendarmerie, la sécurité routière est un défi permanent et, en parallèle avec ses actions de prévention, elle lutte chaque jour contre les comportements inadéquats des usagers de la route, tous véhicules confondus.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER